



Demande de rachat sur votre assurance vie

 10/01/2022

Vous avez un contrat d'assurance vie et vous souhaitez procéder à un rachat, c'est-à-dire récupérer tout ou partie de votre épargne ? Explications.

Quand retirer de l'argent de votre assurance vie ?

Vous pouvez retirer de l'argent de votre contrat d'assurance vie à tout moment. Vous n'avez pas besoin d'attendre les 8 ans de votre contrat. Cette date d'anniversaire impacte uniquement la [fiscalité appliquée à vos rachats](#).

Quel motif pour un rachat sur mon assurance vie ?

L'épargne de votre assurance vie est entièrement disponible. Vous n'avez donc pas besoin de motif particulier pour procéder à un rachat sur votre assurance vie.

Puis-je retirer une partie de mon assurance vie ?

Vous pouvez procéder à des rachats dits partiels sur votre assurance vie. A ce moment-là, vous ne récupérez qu'une partie du montant de votre contrat. L'épargne restante continue de produire des intérêts. Vous pourrez ensuite procéder à de nouveaux retraits et/ou continuer de verser sur votre contrat assurance vie quand vous le souhaitez.

Puis-je clôturer mon assurance vie ?

Vous avez effectivement la possibilité de demander la résiliation de votre assurance vie, c'est-à-dire de procéder à un

rachat dit total. Dans ce cadre, l'intégralité de votre épargne vous est versée, et votre contrat est clôturé. Si vous souhaitez verser de nouveau sur une assurance vie, vous devrez souscrire un nouveau contrat.

Dans la mesure du possible, essayez de privilégier les rachats partiels assurance vie. Vous évitez ainsi de perdre l'ancienneté de votre contrat et ses éventuels avantages. Par ailleurs, vous lissez la fiscalité et limitez son impact. En savoir plus sur les façons d'[optimiser vos rachats](#).



Quand clôturer mon assurance vie ?

Vous n'avez aucune obligation de clôturer votre contrat d'assurance vie, vous pouvez maintenir ouvert votre contrat autant d'années que vous le souhaitez.

Quels sont les frais pour une clôture ou un rachat partiel d'assurance vie ?

Pour connaître les éventuels frais prélevés par votre assureur en cas de clôture ou de rachat partiel sur votre assurance vie, reportez-vous à la notice de votre contrat, ou rapprochez-vous de votre conseiller.

Dans tous les cas, des prélèvements sociaux et fiscaux peuvent s'appliquer sur votre retrait, qu'il soit partiel ou total.

Attention ! Tous les contrats d'assurance vie ne sont pas les mêmes. Avant de souscrire une assurance vie, assurez-vous que le fonctionnement du contrat est en accord avec vos projets et objectifs. En effet, il arrive que les rachats ou la clôture soient limités. Le contrat peut également vous imposer un montant minimum de rachat ou un montant minimum à laisser sur votre assurance vie. De même, les frais appliqués varient d'un contrat à un autre. Pour connaître les modalités de rachat de votre contrat, reportez-vous à la notice ou rapprochez-vous de votre conseiller.

Comment faire un rachat partiel ou total de mon assurance vie ?

Pour un rachat total de votre assurance vie, et donc une clôture de votre contrat d'assurance vie, **vous devez formuler votre demande par écrit**, via un courrier.

Pour un rachat partiel de votre assurance vie, selon votre assureur, votre demande peut être effectuée directement en ligne, ou via un formulaire papier à remplir et renvoyer via votre espace client. Il est également possible de rédiger un courrier à votre banquier ou assureur.

Quel document fournir pour faire un rachat sur mon assurance vie ?

Dès lors que vous envoyez une lettre de rachat, vous devez y adosser :

- Un formulaire de rachat si la procédure de votre assureur le prévoit
- La copie de votre pièce d'identité,
- La copie de votre contrat si la procédure de votre assureur le prévoit,
- Votre dernier bulletin de situation,
- Le RIB du compte sur lequel vous souhaitez que les fonds soient versés.

Comment faire une lettre de rachat total ou partiel de son assurance vie ?

Sur la lettre de rachat envoyée à votre assureur ou votre banquier, vous devez indiquer :

- Vos coordonnées,
- Le numéro et la date de souscription de votre contrat,
- Si vous souhaitez un rachat partiel ou total,
- Le montant de la somme à débloquent (vous pouvez l'indiquer en chiffres et en lettres),
- Le traitement fiscal des sommes récupérées (barème de l'impôt sur le revenu ou prélèvement forfaitaire libératoire).

Vous trouverez un modèle de lettre de rachat d'assurance vie à télécharger en début d'article.

En savoir plus sur [la fiscalité de l'assurance vie](#)

Quel délai pour le rachat de l'assurance vie ?

Dans le cadre d'un rachat, partiel ou total, l'assureur a 2 mois pour procéder au versement des fonds.